

Groupe Scolaire SAINT-JOSEPH CACHAN

Barème 2024/2025

Côts
Totaux
ANNUELS

Classes MATERNELLES

PARTICIPATION des FAMILLES

FORFAIT *avec* prélèvements automatiques mensuels

RESTAURATION 4 Jours

FORFAIT *avec* prélèvements automatiques mensuels

REPAS occasionnel - Compte à charger avant le repas

GARDERIE

FORFAIT annuel (matin et soir)

MATIN uniquement

SOIR uniquement

TICKETS occasionnels par 10

CAISSE SOLIDARITE par Famille

COTISATION APEL par Famille

RELEVÉ ANNUEL

En 9 fois du 05/10 au 05/06 1 159,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 1 108,00 €

8,50 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 536,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 249,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 466,00 €

54,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 50,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 24,00 €

Classes ELEMENTAIRES

PARTICIPATION des FAMILLES

FORFAIT *avec* prélèvements automatiques mensuels

RESTAURATION 4 Jours

FORFAIT *avec* prélèvements automatiques mensuels

REPAS occasionnel - Compte à charger avant le repas

ETUDE SURVEILLEE

FORFAIT annuel (matin et soir)

MATIN uniquement (garderie)

SOIR uniquement

TICKETS occasionnels par 10

CAISSE SOLIDARITE par Famille

COTISATION APEL par Famille

En 9 fois du 05/10 au 05/06 1 159,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 1 108,00 €

8,50 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 639,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 249,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 546,00 €

54,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 50,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 24,00 €

Classes du COLLEGE

PARTICIPATION des FAMILLES

FORFAIT *avec* prélèvements automatiques mensuels

RESTAURATION 4 Jours

FORFAIT *avec* prélèvements automatiques mensuels

REPAS occasionnel - Carte à charger avant le repas

CAISSE SOLIDARITE par Famille

COTISATION APEL par Famille

En 9 fois du 05/10 au 05/06 1 216,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 1 108,00 €

8,50 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 50,00 €

En 9 fois du 05/10 au 05/06 24,00 €

BAREMES APPLICABLES en ACCORD avec le CONTRAT de scolarité

REDUCTIONS sur la PARTICIPATION des FAMILLES

17 % pour le SECOND ENFANT

75 % pour le TROISIEME ENFANT ET PLUS

La restauration est payable d'avance en cas de non prélèvement automatique